

race prolifique ; il ne faut pas décourager le père de nombreux enfants, qui ne peut compter que sur son courage et la force de ses bras, pour pourvoir à tant de besoins. Il faut lui venir en aide d'une façon pratique et tangible. Et c'est ce que nous pourrions faire si nous avions des bureaux de renseignements et de placement, comme il y en a ailleurs, en France, en Belgique, en Allemagne.

Ce bureau pourrait avoir comme président honoraire ou actif le Curé de la Paroisse, et se composer d'hommes de loi et d'hommes d'affaires pour donner gratuitement, à des jours déterminés, dans un endroit désigné par le conseil, à ceux qui, sans être d'une pauvreté extrême, sont obligés de consacrer tout leur revenu au soin de leur famille, est-ce que ce ne serait pas là une bonne idée ? Ces personnes seraient munies d'une carte spéciale donnée soit par le curé, soit par un chef de groupe, et auraient ainsi droit au bénéfice de consultations gratuites aux deux conditions suivantes : qu'elles soient honnêtes ; et que l'exiguité de leurs ressources ne leur permette pas de s'adresser ailleurs qu'au bureau de renseignements. Les chefs de groupe pourraient être signalés dans leur quartier par une affiche ou signe quelconque de publicité placé à leur porte, et leur qualité connue dans les ateliers où ils travaillent. Les délégués exerceraient une influence sur leurs camarades par ce fait qu'eux seuls pourraient ouvrir la porte du bureau de renseignements, et il faudrait choisir ces chefs de groupe autant que possible parmi les ouvriers, afin de mettre parfaitement à l'aise ceux de leur état dont ils seraient à portée de connaître les besoins.

Nous pourrions ajouter à cela les services médicaux, consultations gratuites, visites à domicile moyen-